



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 2892

Texte de la question

LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jacques Myard. Monsieur le ministre de l'intérieur, la sécurité et la sûreté sont au coeur du pacte républicain et figurent parmi les premières libertés publiques de nos concitoyens. D'ailleurs, la sûreté est inscrite dès l'article 2 dans la Convention des droits de l'homme et du citoyen. Pour qu'elles soient assurées, il faut que tous les actes de délinquance soient sanctionnés. Mais il faut aussi que nos lois s'adaptent, car la délinquance évolue, ce qu'ignore totalement la gauche de cet hémicycle, toujours atteinte de naïveté jospinienne. *(Protestations sur les bancs du groupe SRC. - Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Monsieur le ministre, il y a quelques jours, vous avez présenté les statistiques de l'Observatoire national de la délinquance, organisme indépendant. Pour la huitième année consécutive, la délinquance générale régresse de deux points, alors qu'elle avait augmenté de 17 % de 1997 à 2002, mesdames, messieurs de la gauche ! *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.)*

Certes, il y a encore beaucoup à faire. Les violences aux personnes, les trafics de drogues en tout genre, la délinquance de mineurs en bande sont effectivement des défis à relever. Ma question est simple, monsieur le ministre : quelle politique, quelle stratégie comptez-vous adopter pour faire régresser la délinquance dans tous les domaines et relever ces défis ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

M. Brice Hortefeux, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.*

Monsieur le député, vous avez raison de le souligner, les résultats de la lutte contre la délinquance sont encourageants : très positifs sur de nombreux aspects, ils nous incitent, sur d'autres, à persévérer et à progresser. Ces résultats, vous l'avez dit, sont établis par un observatoire indépendant.

Celui-ci a souligné que la délinquance globale est en recul depuis huit années consécutives, et plus fortement encore cette année que l'an dernier. Cela signifie une baisse des atteintes aux biens, des escroqueries et infractions économiques et financières, du crime organisé et de la délinquance spécialisée. Ainsi, 60 tonnes de stupéfiants ont été saisies, ce qui représente 560 millions d'euros. Cela signifie aussi une baisse historique du nombre de meurtres, d'assassinats, d'homicides. Il n'y en a jamais eu moins dans notre pays et, dans plus de neuf cas sur dix, ils sont élucidés.

M. Maxime Gremetz. Et les violences faites aux femmes ?

M. Brice Hortefeux, *ministre*. Les violences aux personnes restent, il est vrai, un défi - c'est le cas pour toutes les sociétés modernes. Elles ont augmenté de 2,5 % : c'est trop, même si c'est moins que l'année dernière et que dans les années 2000 où le rythme était de 10,5 %. Il a donc été divisé par cinq.

C'est le résultat de l'action de la police et de la gendarmerie, des choix d'organisation que nous avons faits, notamment le rapprochement entre la police et la gendarmerie, et le développement de la police d'agglomération, ainsi que des progrès de la police technique et scientifique.

Cela dit, chaque victime est une victime de trop, car une agression est un traumatisme. Nous devons poursuivre avec acharnement le combat contre la délinquance. Ce combat porte ses fruits puisque, cette année, la délinquance a reculé et la sécurité a augmenté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. Maxime Gremetz. Et Servier ?

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2892

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 janvier 2011